

L'homme, qui vit sur le territoire de Masisi à plusieurs heures de Goma, chef-lieu de la province où Jeanne est hospitalisée, a soudoyé la police locale pour pouvoir sortir de prison. Lorsque les policiers de Goma sont arrivés pour procéder à son arrestation, il était déjà parti – prévenu par un membre de sa famille qui travaille au commissariat de police de Goma, selon la famille de Jeanne.

Après le départ des agents de police, l'homme est revenu et a menacé de tuer le père de Jeanne, resté au village pour s'occuper de ses trois autres enfants. Terrifiée, la famille a fui. Le voisin, quant à lui, vit toujours chez lui.

« Même lorsqu'elle sera guérie, nous ne pourrons pas rentrer au village », a dit la mère de Jeanne, depuis l'hôpital de Heal Africa, où sa fille est prise en charge. « Où allons-nous vivre maintenant ? ».

Il est extrêmement facile de trouver des exemples montrant à quel point le système judiciaire congolais échoue à poursuivre les auteurs de viols – dans un pays où, selon le Fonds des Nations Unies pour la population, 17 500 cas de violences sexuelles ont été rapportés en 2009, ce qui ne représente qu'une infime partie du nombre total de cas, la plupart des viols n'étant pas signalés.

Hortense Kalamata dirige un programme d'aide psychosociale et juridique aux victimes de violences sexuelles à Kiwanja, une ville du Nord-Kivu. Elle encourage les victimes de viol à poursuivre leurs agresseurs en justice, tout en admettant qu'il s'agit d'une entreprise semée d'obstacles et qui n'aboutit que rarement.

Elle a expliqué qu'il n'y avait pas de tribunaux à Kiwanja ; les personnes accusées de viol doivent donc être emmenées à Goma, à près de 100 kilomètres de là, pour y être placées en détention et jugées – tout cela aux frais de la victime. Cette dernière devra également financer l'enquête de police et l'achat des stylos et du papier qui permettront d'enregistrer sa plainte. En outre, si l'agresseur présumé est une personnalité importante, la victime peut s'abstenir : aucune enquête ne sera menée.

La femme doit également reconnaître son agresseur, a dit Mme Kalamata, la police n'étant pas en mesure d'enquêter sur des agressions perpétrées par des agresseurs inconnus.

« Le processus judiciaire est long et coûteux... et généralement, au bout de quelques jours, [la victime] voit [l'homme] retourner au sein de la communauté », a dit Mme Kalamata.

Il n'est donc pas surprenant que chaque mois, seules six femmes environ - pour la plupart originaires de la ville même de Kiwanja - franchissent les portes du bureau de Mme Kalamata.

Les victimes des régions rurales

A la campagne, les victimes de viol n'ont presque aucune chance d'obtenir justice.

A Katoro, un village situé au cœur du territoire de Rutshuru, où les FDLR, rebelles hutus rwandais, combattent encore l'armée congolaise, les habitantes ont expliqué à IRIN que malgré les nombreuses agressions perpétrées, personne n'avait jamais été arrêté pour avoir violé une villageoise.

« Quand on se fait violer, on ne le dit à personne », a dit Antoinette Shimimana. « Il n'y a pas de policier, ici ; personne à qui signaler des cas de violence sexuelle ».

« Si un soldat vient pendant la nuit, comment puis-je le reconnaître ? », a demandé Vumilia Ntanguzi, également originaire de Katoro.

Ce sont les FDLR et l'armée qui sont actuellement accusées par les associations de défense des droits humains d'être les principales responsables de l'épidémie de viols observée au Nord-Kivu, et en raison d'une forte présence militaire, le risque de viol est élevé à Katoro. « Quand je vais aux champs, je ne peux pas aller très loin », a dit Mme Shimimana.

Le manque de tribunaux dans les régions rurales telles que Katoro est un des principaux obstacles à la poursuite en justice des violeurs au Nord-Kivu. Seules les villes de Goma, Beni et Butembo disposent de tribunaux compétents pour juger les affaires de violences sexuelles, un obstacle quasi insurmontable pour la plupart des Congolaises.

Projet de tribunaux mobiles

Une solution à ce problème est le projet de tribunaux mobiles de l'Association du barreau américain (ABA). Il vise à permettre aux femmes des régions reculées d'obtenir justice – en mettant sur pied des tribunaux temporaires au sein des communautés pour juger les affaires de violences sexuelles. Le directeur de l'ABA en RDC a expliqué que l'association rémunérerait à la fois les avocats des agresseurs et ceux des victimes.

« Notre but est de promouvoir l'Etat de droit », a commenté Guy Charles Makongo. « Partout où nous organisons des tribunaux mobiles, nous veillons à ce que le processus de justice équitable soit appliqué ».

L'association dirige également un centre judiciaire à Goma, qui a accueilli 700 personnes depuis 2008. Selon M. Makongo, l'ABA opère au sein même du système congolais : elle tente d'y apporter des améliorations durables, et non de créer une structure parallèle qui risquerait de s'effondrer au départ des bailleurs occidentaux. Elle s'attaque aux auteurs de violences, mais aussi aux responsables et aux officiers de police corrompus qui leur permettent d'échapper à la justice.

Autre priorité de l'ABA : s'intéresser avant tout aux arrestations médiatisées, dissuasives pour les violeurs éventuels. « Mieux vaut condamner une personne haut placée que 100 personnes qui n'ont aucun impact sur la société », a dit M. Makongo.

Les personnes qui travaillent auprès des femmes victimes de viols en RDC s'accordent à dire que le processus de justice est important pour permettre à celles-ci de guérir, de retrouver leur dignité et leur amour-propre. « Quand une victime sait que son violeur a été condamné, elle peut être heureuse », a commenté Mme Kalamata. « Elle peut obtenir une forme de vengeance ».

Stigmatisation

La stigmatisation est un autre problème de taille. Beaucoup de femmes sont en effet réticentes à dénoncer leurs agresseurs car elles craignent le rejet de leurs communautés et le divorce. A

en croire les experts, le processus judiciaire, lorsqu'il fonctionne, peut être utile sur ce point.

« Le viol détruit la vie de la victime, mais aussi celle de toute la famille. Les femmes sont rejetées par la communauté, par leur mari ; elles ne sont plus fières d'elles-mêmes », a expliqué M. Makongo. « Voir l'agresseur condamné est une sorte de compensation à cela ».

Marie*, 14 ans, a été violée à Goma par le frère d'un camarade de classe ; l'ABA lui a assigné un avocat pour lui permettre de porter l'affaire devant les tribunaux, et la jeune fille souhaite voir écrouer son agresseur. « Je me sentirais bien si cet homme était arrêté, parce qu'il a handicapé ma vie », a-t-elle dit.

Comme toujours, cela semble improbable. Marie, qui a mis au monde, il y a deux mois, l'enfant de son violeur, a dit que la famille de ce dernier avait influencé la police pour lui permettre de quitter la ville. Incapable de retourner à l'école ou de trouver du travail, la jeune fille vit aujourd'hui chez sa mère, qui n'a aucun moyen de subvenir aux besoins de la famille.

Le gouvernement congolais a promis d'appliquer une « tolérance zéro » à l'égard des crimes de violence sexuelle commis par son armée ; il a en outre adopté une loi stricte sur les viols, quoique rarement respectée, qui, du moins en théorie, prévoit jusque 20 ans de réclusion criminelle pour les violeurs.

L'année dernière, le gouvernement a licencié plus de 150 juges accusés de corruption et en embauche de nouveaux à l'heure actuelle, pour permettre de juger davantage d'affaires de viol.

Mais Marie, Jeanne et des milliers d'autres victimes s'impatientent. Sheyna Muhima, avocate membre de l'ABA, ne peut guère les reconforter, et doit les avertir que la lutte contre la violence sexuelle pourrait bien prendre de nombreuses années.

« On ne va pas obtenir des résultats en un jour », a-t-elle prévenu. « Il faut continuer. Il faut mobiliser les femmes et les faire bénéficier d'activités éducatives, s'assurer qu'elles reconnaissent le viol en tant que crime ».